- 2) promouvoir la sécurité et la stabilité régionales;
- 3) veiller à l'instauration d'une autorité centrale crédible;
- 4) planifier soigneusement la campagne (les armées peuvent se disperser avant même que la démobilisation officielle ne soit organisée);
- 5) placer les combattants sous la bannière d'une force nationale unifiée avant la démobilisation;
- 6) utiliser des lieux de rassemblement préétablis pour désarmer les ex-combattants;
- 7) assurer, avant la démobilisation, un mode de vie décent dans les campements (pour éviter la désertion de soldats qui sont encore armés);
- 8) informer les soldats démobilisés de leurs perspectives d'avenir (pour éviter des rébellions qui peuvent miner le processus de démobilisation et de désarmement);
- 9) procéder à la démobilisation et au désarmement en allant aussi loin que possible (pour ne pas mettre en péril les opérations de maintien de la paix);
- 10) faire preuve de transparence à propos des armes collectées;
- 11) aller au-delà du désarmement des soldats et des petits groupes pour étendre le désarmement à l'échelle nationale ou régionale;
- 12) soumettre le surplus d'armes à un traitement approprié pour éviter leur transfert dans les zones de conflit;
- 13) s'assurer un soutien financier;
- 14) assurer la réintégration des ex-combattants dans la vie civile afin d'éviter qu'ils ne reprennent les armes;
- 15) à l'issue du conflit, procéder rapidement à la démobilisation (la phase de réintégration peut durer plus longtemps).

La démobilisation et le désarmement des ex-combattants représentent une contribution utile au désarmement et à la paix, autant qu'au développement humain.